



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le **14/10/2025**

ID : 013-211301049-20251009-AM2025_365-AR



ARRETE DU MAIRE N°2025-365

Pôle : Sécurité

Tournage du film « L'été dangereux » le 14 octobre 2025 sur la plage du Four à Chaux

Nomenclature ACTES : 6.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-24, L2212-1, L2212-2 et suivants,
VU les articles L325-1 à L325-3 et R 325-52, R325-12 du Code de la route,
VU l'article 417-10 du Code de la route,
VU la demande formulée par Madame **Alexia CIPRIANI** Régisseuse Générale de LB PRODUCTION, sis 14 rue de Marignan 75008 Paris.

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité sur le CD49
CONSIDERANT que le tournage nécessite l'occupation temporaire de la plage du Four à Chaux
CONSIDERANT qu'il appartient au maire de veiller au respect de l'usage des voies publiques et d'assurer la sécurité publique de ses administrés,
CONSIDERANT que pour ces motifs, il convient que des dispositions soient prises pour prévenir les accidents qui pourraient survenir sur les voies de circulation environnante du tournage.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tournage du film L'ETE DANGEREUX est autorisé sur la commune de Sausset-les-Pins, le 14 octobre 2025 de 07h30 à 14h00 (horaires de présence), sur la plage du Four à Chaux.

Les prises de vues seront effectuées au moyen d'une caméra, steadycam, drone et reflat.

ARTICLE 2 : Afin de permettre le bon déroulement du tournage, des places de stationnement seront réservées à l'équipe technique et à la production sur le petit parking en terre situé à proximité de la plage du Four à Chaux (voir photo).

A cette occasion, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur les places mentionnées ci-dessus le 14 octobre 2025 de 07h00 à 15h00.

La production est tenue d'indiquer clairement les zones réservées et d'assurer leur sécurisation.

ARTICLE 3 : Il est expressément interdit de stationner les véhicules techniques, camion ou véhicules de production, sur le parking du restaurant La Calanque Bleue.

Ce parking ne pourra être utilisé qu'exclusivement, pour le déchargement ponctuel du matériel technique et devra être libéré immédiatement.

Toute infraction à cette règle pourra entraîner la suspension, ou le retrait de l'autorisation.

ARTICLE 4 : La société de production, prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers, riverains et techniciens pendant la période du tournage.



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 013-211301049-20251009-AM2025_365-AR



A l'issue de l'occupation de la plage du Four à Chaux, les lieux devront être remis en parfait état de propreté. Toute dégradation constatée sera à la charge de la production.

ARTICLE 5 : Si les conditions météorologiques sont défavorables, le tournage du film sera reporté au 15 octobre 2025.

ARTICLE 6 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Les contrevenants aux présentes dispositions s'exposent aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du pôle sécurité, Monsieur le Directeur du pôle technique, ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 09 octobre 2025

Le Maire,
Maxime MARCHAND

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20251009-AM2025_365-AR

